

# Soutien aux compagnies professionnelles chorégraphiques et/ou théâtrales

## 1- Aide à la création

### ▪ Nature et objectif de l'aide

Le Conseil Départemental de l'Yonne soutient le travail de création des compagnies théâtrales et chorégraphiques professionnelles, autour des axes suivants : l'irrigation du territoire départemental et le rayonnement hors l'Yonne.

### Conditions d'attribution

- Compagnie professionnelle ayant son siège social ou en résidence dans l'Yonne
- Être titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles
- Présenter un projet artistique argumenté
- Présenter un calendrier prévisionnel de diffusion, intégrant au minimum 2 représentations dont 1 minimum sur le département de l'Yonne
- Diffuser des spectacles dans le réseau professionnel (hors milieu scolaire)

### ▪ Financement départemental

- Aide plafonnée à 5 000€ par création

Instruction dans la limite des crédits disponibles ouverts à ce titre au budget départemental.